

REUNION DU 27 OCTOBRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Neuf, le 27 Octobre 2009,

Sur convocation du 21 Octobre 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **27 octobre 2009** à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, FORRLER, GERMAIN, ROUMILHAC, ROUMEGOUS, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, LANDE, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M CHARLES (représenté par Madame LANDE)
M PEDELMAS (représenté par Monsieur DUBOIS)
M POITOU (représenté par Monsieur le Maire)

ABSENTS EXCUSES : M GALINET ET M BERBUDEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FORRLER Frantz

Après un bref rappel de l'ordre du jour du dernier conseil municipal par Monsieur le Maire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite l'ajout de trois questions à l'ordre du jour :

Avenants au marché de voirie 2009

Décision modification pour un changement d'imputation

Désignation d'un délégué communal auprès de l'UNIMA

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajout de ces trois questions à l'ordre du jour du présent Conseil.

1 – Versement d'une subvention à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil des différentes demandes de subventions formulées par les enseignants de l'école élémentaire. Deux de ces trois demandes concernent la préparation d'un voyage scolaire pour le printemps 2010. Aussi, il convient que le Conseil Municipal donne un accord de principe pour le versement d'une subvention en 2010. Ainsi, les classes de CE2 et de CM1 de Messieurs BARBIN et BIBAULT demandent une participation de 1 000 € pour un voyage en Dordogne. Les classes de CM1 et CM1-CM2 de Madame JENDREJESKI et de Monsieur JORAND demandent une participation de 1 500 € pour un voyage à Paris.

De plus la classe de CP- CE1 demande la prise en charge du transport, soit 210 €, pour un voyage au phare de Chassiron.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DONNE un avis favorable pour une participation de 1 000 € dans le cadre du voyage scolaire en Dordogne des classes de CE2 et CM1 ainsi que pour une participation de 1 500 € dans le cadre du voyage scolaire à Paris des classes de CM1 et CM1/CM2.

DIT que ces subventions seront inscrites au budget 2010.

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 210 euros à l'école élémentaire pour le financement des frais de transport pour le déplacement de la classe de CP-CE1 à Chassiron.

Vote : Pour à l'unanimité

2 – Versement de la subvention USEP 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement de la subvention annuelle USEP pour un montant de 500 euros. Il rappelle que chaque année, dans le cadre de l'USEP, ce sont environ 650 enfants qui se retrouvent dans le cadre de rencontres sportives durant 3 journées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTE, au titre de l'année 2009, le versement à l'USEP d'une subvention de 500 €.

Vote : Pour à l'unanimité

3 - Demandes de subventions pour l'acquisition d'un défibrillateur automatique.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un défibrillateur automatique. Cet achat peut bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Général et de l'Etat, aussi est-il proposé au Conseil Municipal de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des services du département et de la sous-préfecture. Il précise que les subventions représentent 30 % du montant TTC de la part du Conseil Général soit environ 489 € et 50 % du montant HT de la part de l'Etat dans le cadre de la DGE soit environ 660 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la sous-préfecture dans le cadre de l'acquisition d'un défibrillateur automatique dont le montant est de 1 320 € HT.

Monsieur FORRLER demande à quel endroit nous allons placer cet appareil.

Monsieur le Maire répond que le premier pourrait être placé au Sémaphore. Il précise que l'idéal serait dans avoir trois afin d'en disposer d'un à la salle omnisport, d'un au sémaphore et d'un pour le stade de foot.

Madame MEMBRUT demande des précisions sur cet appareil.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'un système automatique permettant la réanimation d'une personne victime d'un malaise cardiaque. Cet appareil peut être utilisé sans formation particulière.

Vote : Pour à l'unanimité

4 - Versement d'une subvention au CCAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des frais auxquels le CCAS doit faire face notamment du fait de l'hospitalisation de l'ancien directeur de la maison de retraite suite aux accidents du travail dont celui-ci a été victime en 2005. De plus, le CCAS va manquer de trésorerie pour faire face à des échéances d'emprunts en tout début d'année 2010 soit avant le vote du budget. Il convient que le budget communal verse au budget CCAS une subvention complémentaire de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 10 000 € au budget du CCAS.

Monsieur BOUYER demande si l'ensemble des aides versées est bien réservé à des personnes en ayant réellement besoin ?

Madame EYRAUD répond que les personnes aidées sont majoritairement envoyées par les assistantes sociales. Cependant, on voit également des personnes venant s'installer dans la commune et demandant des aides pour des impayés antérieurs à leur installation. Dans ce cas, le CCAS n'intervient pas.

Vote : Pour à l'unanimité

5 - Actualisation des tarifs portuaires.

Monsieur le Maire propose l'actualisation des tarifs portuaires tels qu'ils ont été approuvés par la Commission du Port qui s'est réunie le 29 septembre 2009 et le Conseil Portuaire qui s'est réuni en date du 26 octobre 2009.

Il précise que seuls les tarifs des non professionnels et des professionnels résidants hors commune ont été augmentés.

Monsieur le Maire explique également la composition du Conseil Portuaire qui est constitué d'élus du Conseil Municipal, de représentants de l'administration, des pêcheurs, des ostréiculteurs et des plaisanciers. Le Conseil Portuaire est présidé par le Conseiller Général du Canton, Monsieur Pellacoer.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE les tarifs portuaires ci-dessous et dit qu'ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Vote : Pour à l'unanimité

6 – Décision modificative pour la vente d'un véhicule technique.

Monsieur le Maire précise que la reprise du véhicule SAXO des services techniques nécessite une décision modificative du budget communal. En effet, le budget communal prévoyait l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques mais le montant de la reprise ne pouvait être prévu. Aussi, il convient de modifier les prévisions budgétaires afin de tenir compte de cette reprise.

Monsieur le Maire ajoute qu'un véhicule Citroën de type Berlingo a été commandé au garage Poitevin, pour le prix de 12 400 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE la décision modificative suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Op 323 / 2182 véhicule	2 800 €	024 Produits des cessions	2 800 €

Vote : Pour à l'unanimité

7 - Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose d'ajouter au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre. Ce poste permettra de nommer sur ce grade un agent ayant réussi le concours au mois de mars 2009.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 11 2009			
Titulaire	EFFECTIFS	TNC	POURVUS
Service Administratif			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché Principal	1		
Attaché	1		0

Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2
Adjoint administratif de 1ère classe	2		0
Adjoint administratif de 2ème classe	5	2	5
Service Technique			
Technicien Supérieur Principal	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	16	2	15
Adjoint technique de 1ère classe	2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	2		2
Police Municipale			
Brigadier Chef Principal	1		1
Chef de service	1		1
Non Titulaires			
Contrat d'accompagnement à l'emploi	1	1	1
TOTAL			
	41		36

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur BOUYER fait remarquer que le fleurissement du rond-point n'est pas satisfaisant.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement la jachère fleurie, dont le but est de réduire les tontes et l'arrosage, n'a pas bien résisté au manque d'eau. Il faudra donc faire mieux l'année prochaine.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que l'on obtienne une fleur dans le cadre des villes et villages fleuris. Mais pour cela il semble qu'il faille arriver premier de sa catégorie pendant plusieurs années de suite.

8 - Incorporation des biens vacants dans les propriétés communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la procédure d'intégration dans le domaine communal des biens vacants. Il propose aux élus intéressés de venir en mairie pour consulter la liste des biens concernés dans la mesure où ils sont nombreux.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE CHAPUS

NOM Prénom et ADRESSE dernier propriétaire connu	Nature section et numéro	Lieudit	Contenance
Mr PELLETIER Alfred époux PARIOT 2 rue Audry de Puyravault 17300 ROCHEFORT	Terre C n° 558	Fief Auger	10a 40ca
Mr AUGÉ Roger époux BOURREAU Le Bourg 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Terre Ak n° 92	Sinche	5a 12ca
Mr MOQUET Henri Nodes 17320 MARENNES	Terre C n° 54	Le Peu de Node	3a 58ca
Mr BOUCHERIE Alexandre époux SCIAUD, Le Chapus 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Terre C n° 55	Le Peu de Node	3a 80ca
Mr BERNARD Gaston C.O.M. PALLIER LA RIBEYRETTE 23200 AUBUSSON	Terre C n° 68	Le Peu de Node	10a 45ca
Mme MOREAU épouse MENIEL François, rue de la République 17300 ROCHEFORT	Terre C n° 86	Le Peu de Node	10a 60ca
Mr THOMAS Xavier, 325 rue d'En Haut, 62460 DIEVAL	Terre C n° 91	Le Peu de Node	6a 00ca
Mr ORIOU Charles époux DACHICOURT, 7 Place Saint Sulpice 75006 PARIS (suite) Mr ORIOU Charles époux DACHICOURT	Bois Taillis AY n°256 Terre BB n° 58	Peussefief Fief de Cagouillac	3a 29ca 2a 69ca

	Terre C n° 188	Le Peu de Nodes	9a10ca
	Terre C n° 410	La Couillère	9a 60ca
Mme MUZEREAU épse BREUIL Pierre, Le Bourg 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Vigne AP n°171	Fief de Daire	4a 42ca
	Terre AY n°202 Bois taillis AY n°255	Fief des Sables Peussefief	1a 30ca 2a 47ca
Mr DERVAUD Jean époux MENARD Chatain 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Terre BB n° 115	Fief de Cagouillac	9a 52ca
Mme GABRIEL épse MAUFRAS Louis L'Hospice Civil 17320 MARENNES	Jardins AD n° 239 AD n° 242 AD n° 257	Le Bourg	1a 13ca 0a 68ca 1a 84ca
Mr CHAUMONT Victor 139 rue Jean Guillon 17000 LA ROCHELLE	Terre E n° 754	Prise de Cagouillac	6a 60ca
Mme FONTENEAU épse BOISSON Rue du Cdt Lucas 17320 MARENNES	Bois taillis Les Loulards AZ n° 3		4a 30ca
Mr GUINOT Pierre Alcide, La Sainceaudière 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Bois taillis 560 n° 2 C 555 Les Loulards Fief Auger		2a 07ca 4a 60ca
Mr BON Albert époux ROUSSEAU, Villa Marie- Louise, Route de Rochefort 17320 MARENNES	Terre BB n° 36 Bois taillis C n° 510	Fief de Cagouillac Fief Auger	4a 66ca 7a 50ca
Mme LATOUR Noëlie Marie-Louise épse GRAND Alfred	BT AZ 197 Terre C 483 Terre C 486 Terre C 500 BT C 647 Terre BA103 Terre BA104 Terre BA105	Fief Madame Puits Doux Puits Doux Fief Auger Fief Auger Grand Fief Regan	9a 34ca 5a 70ca 5a 20ca 6a 20ca 12a40ca 8a32ca 0a26ca 0a14ca
Mr BREUIL Louis époux LACROIX Le Chapus 17560 BOURCEFRANC-LE CHAPUS	Bois taillis AZ n° 26	Les Loulards	6a 42ca
Mr DAMON Emilien époux GUILLONNEAU 17320 MARENNES	Terre BA n° 129	Grand Fief Regan	4a 38ca
Mme DANIAUD épse RECOUVREUR Marcel Rue Marceau 17320 MARENNES	Bois taillis AZ n° 19	Les Loulards	2a 64ca
Mme CONSTANTIN épse BOUTILLON Clément Le Breuillis 17320 MARENNES	Terre BA 18 Terre C n° 256 Bois taillis C n° 275	Petit Fief Regand Fief des Ailes Fief des Ailes	5a 15ca 7a 30ca 5a 50ca

Conformément à la nouvelle procédure, ces immeubles doivent revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- émet un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens comme vacants et sans maître, conformément à l'article L 27bis du Code du Domaine de l'Etat.
- exerce ses droits en application de l'article L 147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 pour les raisons ci-dessus exposées.

- décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté d'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Vote : Pour à l'unanimité

9 – Régularisation d'emprise rue de la Garde

Monsieur le Maire propose la régularisation d'emprises au profit de la commune dans le cadre du plan d'alignement de la rue de la Garde. Il ajoute que le plan d'alignement avait été approuvé du temps de Monsieur GUICHARD et que de nombreuses régularisations restent à faire. Il convient donc d'autoriser la signature des actes administratifs propres à régulariser la situation pour les parcelles cadastrées AD 367 et AD 374.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition à titre gratuit des parcelles AD 367 et AD 374 dans le cadre du plan d'alignement de la rue de la Garde.

Vote : Pour à l'unanimité

10 – Avenant au marché de la voirie 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de deux avenants dans le cadre du marché de voirie 2009. Il s'agit de transfert de crédits sans incidence sur le montant global du marché.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE la modification, par avenant, du marché de voirie 2009 comme suit :

		Montant initial	Avenant	Nouveau montant
LOT 2	Rue Patoizeau	53 092.50 € HT	+ 9 642.98 € HT	62 735.48 € HT
LOT 3	Rue des Rosiers	28 638.00 € HT	- 9 643.00 € HT	18 995.00 € HT

Vote : Pour à l'unanimité

11 – Décision modificative budget communal

Monsieur le Maire propose la modification d'imputation des frais liés à la réalisation des plans de la mairie par le cabinet de géomètre Giloots. En effet, cette dépense a été mal imputée dans la comptabilité de l'exercice 2008 et nécessite une opération dite d'ordre pour corriger la situation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE la décision modification suivante :

DEPENSES		RECETTES	
2313 – 040	5 431.04 €	2031 – 040	5 431.04 €

Vote : Pour à l'unanimité

12 – Désignation d'un délégué auprès de l'UNIMA

Monsieur le Maire indique que la commune ne dispose pas de représentant au sein de l'assemblée de l'Union des Marais du Département de la Charente – Maritime (UNIMA). Il convient donc de désigner un membre du Conseil Municipal afin que celui-ci puisse siéger et représenter notre commune au sein de l'assemblée générale de cette structure départementale. Il ajoute qu'une assemblée générale extraordinaire se tiendra à St Jean d'Angély le vendredi 27 novembre 2009.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Monsieur BOUYER Patrick, Conseiller Municipal, fait acte de candidature.

Il est élu à l'unanimité comme délégué titulaire auprès de l'UNIMA

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus que le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes leur a été remis pour lecture. Ce rapport d'activité sera proposé au vote lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir aux noms que l'on pourrait attribuer aux salles de réunion du Sémaphore. Le choix devra être arrêté lors du Conseil Municipal de novembre.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la soirée festive organisée par Cultura Bourcefranc le vendredi 30 octobre au Sémaphore.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé à la semaine du goût lors du marché du dimanche 25 octobre.

Monsieur le Maire précise que lors du prochain Conseil Municipal, les représentants du Conseil de développement du Pays Marennes-Oléron viendront présenter leurs missions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du parking des camping-cars. Les recettes de la régie s'élèvent à ce jour à 10 799.50 €. Ainsi, l'horodateur est doré et déjà amorti. Le nombre de nuitées enregistrées entre mi juin et mi octobre est de 737, soit en moyenne 6 camping-cars par nuitée. Le bilan est donc tout à fait positif.

Monsieur MENADIER ajoute que les camping-caristes apprécient fortement l'organisation du stationnement sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus ; et demande que le point d'eau situé au port soit supprimé ou sécurisé car certains camping-caristes s'y approvisionnent en eau potable.

Monsieur le Maire ajoute que ceux qui ne veulent pas payer trouvent toujours un moyen de faire le plein d'eau notamment en allant dans le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie du 11 novembre avec cette année la messe à 8 h 45 et le départ pour le monument aux morts à 9 h 15 depuis le parvis de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du musée d'Orsay de récupérer le tableau d' Aimé Morot intitulé Rezonville, 16 août 1870, la charge des cuirassiers. Ce tableau, propriété du musée Orsay, a été demandé par le musée de la guerre de 1870 situé à Gravelotte (Moselle). Il sera donc repris dans le courant du mois de janvier 2011. On pourrait faire une demande pour un autre tableau, ajoute Monsieur le Maire.

Madame PETROWISTE dit que ce tableau est là depuis les années 60, à l'époque le Maire était Monsieur GOUPIL.

Monsieur DUBOIS intervient en tant que délégué téléthon. Il indique qu'il sera absent le samedi 5 décembre, aussi faut-il un élu pour le remplacer. Il s'agit de récolter les dons et de fermer les portes à 23 heures.

Il demande également à Madame EYRAUD deux coupes pour les boulistes qui organisent une animation

dans le cadre du téléthon.

Madame EYRAUD dit que la soirée des sportifs de l'année se tiendra le samedi 28 novembre. Elle ajoute que certaines associations n'ont pas répondu. Elle propose également de mettre à l'honneur un jeune sportif handicapé.

Madame MEMBRUT dit avoir lu l'article sur la course de joëlette et se félicite que cette compétition se déroule à Bourcefranc – Le Chapus en mai 2010.

Monsieur le Maire rappelle la réunion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal le mardi 3 novembre afin de faire le point sur les projets d'investissement.

Séance levée à : 19 h 35